

202. — 25 mai 1910. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1910 (1). (Monit. du 29 mai 1910.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances pour l'exercice 1910 est fixé :

1 ^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions vingt-cinq mille quinze francs. fr.	22,025,015 »
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit mille francs	8,000 »
Soit ensemble à la somme de vingt-deux millions trente-trois mille quinze francs fr.	22,033,015 »

conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,

M. J. LIEBAERT.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1910.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	21,000 »	2,079,625 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administra- tion centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	1,454,275 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	80,000 »	
Art. 4. Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale.	41,500 »	
Art. 5. Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	462,000 »	
Art. 6. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage . .	13,950 »	
Art. 7. Service de la monnaie	16,900 »	
Art. 8. Documents statistiques	20,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 9. Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,400 »	256,050 »
Art. 10. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor.	66,950 »	
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.		
Art. 11. Surveillance générale. — Traitements	530,000 »	16,850,500 »
Art. 12. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	1,406,000 »	
Art. 13 et 14. Service des contri- butions directes, des accises	26,500 »	
Remises proportionnelles et in- et de la comptabilité	3,269,600 »	
denrées (crédit non limitatif).	2,780,000 »	
Art. 15. Service des douanes et de la recherche maritime	7,500,000 »	
Art. 16. Service des laboratoires.	26,500 »	
Art. 17. Suppléments de traitement	320,000 »	
Art. 18. Traitements d'attente des agents en disponibilité	40,000 »	
Art. 19. Frais de bureau et de tournées.	100,000 »	
Art. 20. Indemnités, primes et dépenses diverses	870,400 »	
Art. 21. Police en matière de douane et d'accise	8,000 »	
Art. 22. Matériel	300,000 »	

(1) Session de 1909-1910.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4, XII. — Rapport, n° 135. Séance du 22 mars 1910. — Amendements, n° 159. Séance du 12 avril 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

— Séances du matin et de l'après-midi 4 mai 1910.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 93. — Rapport, n° 97. Séance du 4 mai 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 13 et 14 mai 1910. (Note du *Moniteur*.)

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
Art. 23. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	698,340 »	
Art. 24. Traitements du personnel du domaine	100,000 »	
Art. 25. Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,700,000 »	
Art. 26. Traitements d'attente des agents en disponibilité	40,000 »	
Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses	33,800 »	2,778,640 »
Art. 28. Matériel (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	25,000 »	
Art. 29. Dépenses du domaine (y compris une somme de 33,000 fr. en charge temporaire).	180,000 »	
Art. 30. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 »	
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 31. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (crédit non limitatif)	27,200 »	
Art. 32. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonc- tionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	28,000 »	60,200 »
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32	5,000 »	
Total. . . fr.		22,023,015 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VI. — SERVICES DIVERS.		
Art. 34. Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistre- ment, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bu- reau et frais divers fr.	8,000 »	8,000 »
Total du budget du ministère des finances. . . fr.		22,033,015 »

**203. — 25 mai 1910. — Loi contenant
le budget des recettes et des dépenses
pour ordre pour l'exercice 1910 (1).**
(Monit. du 29 mai 1910.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et
Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les
dépenses pour ordre de l'exercice 1910 sont

évaluées respectivement à la somme de deux
milliards sept cent dix-huit millions soi-
xante-huit mille neuf cent trente-deux francs
cinquante-deux centimes (2,718,068,932 fr.
52 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

(1) Session de 1909-1910.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi, n° 4, XVI. — Rapport, n° 199. —
Séance du 27 avril 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

Séances du matin, 30 avril, et de l'après-midi, 3 mai 1910.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 86. —
Rapport, n° 89. Séance du 4 mai 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 12 mai 1910. (Note du *Moniteur*.)